

Projet – à approuver à la séance du 13 décembre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Laval**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 9 novembre 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
<b>Membres du CA</b>		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction		X
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
<b>Direction générale</b>		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
<b>Secrétariat général</b>		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
<b>Invités</b>		
Jean-Sébastien Desrosiers, directeur des Services éducatifs	X	

**POINTS STATUAIRES****1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

## **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :**

Que l'ordre du jour proposé est adopté tel qu'il apparaît ci-après.

### **Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

### **Période de questions du public**

- 2.1 Période de questions du public

### **Points de décision nécessitant une présentation**

- 3.1 Huis clos - Demandes de révision de décision

**CA 2021-2022 numéro 035**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **2.1 Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

---

## **POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **HUIS CLOS**

**Il est proposé par Mme Amal Channin, et résolu :**

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 32.

**CA 2021-2022 numéro 036**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

**Il est proposé par Mme Amaal Chaanin, et résolu :**

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 08.

**CA 2021-2022 numéro 037**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.1.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 22 octobre 2021 logée par la mère de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'offrir le transport scolaire gratuitement vers l'école secondaire Curé-Antoine-Labelle;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 2 novembre 2021;

ATTENDU que la distance entre la résidence de l'élève et son école est inférieure à la distance requise pour être admissible au transport, selon les normes de distance et les modalités de calcul établies par la Politique de transport scolaire du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU que, par conséquent, la décision du Service de l'organisation scolaire et du transport de refuser la demande est apparue au comité d'études comme étant bien fondée;

ATTENDU la possibilité pour cette élève de bénéficier d'une place disponible dans le transport, conformément aux modalités prévues à Politique de transport scolaire;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

**Il est proposé par M. Hubert Alexandre-Gingras, et résolu :**

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport quant au refus d'offrir le transport scolaire gratuitement, pour l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 038.

**CA 2021-2022 numéro 038**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **AJOURNEMENT DU POINT 3.1 ET DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :**

QU'à 19 h 09 le point 3.1 Demande de révision de décision ainsi que la séance extraordinaire du conseil d'administration soient ajournés au mercredi 17 novembre 2021 à 18 h 30.

**CA 2021-2022 numéro 039**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE**  
Président du CA

**STELLA DUVAL**  
Secrétaire générale